

### **Salle des fêtes – salle de spectacles : donnez-lui un nom !**

La construction de cet équipement a commencé en février 2008 à l'entrée de la ville, entre l'Avenue du Vercors et l'avenue Jean Rony. L'ouverture est prévue en 2009. D'ici là, le Conseil municipal aura délibéré pour que cette salle soit baptisée et que la première programmation culturelle soit diffusée largement autour de ce nom.

**Afin d'associer les Saint-Marcellinois au choix de ce nom, la Ville de Saint-Marcellin organise un concours de mars à septembre 2008.**

#### **ARTICLE I :**

Ce concours s'adresse à tous. Chaque participant peut proposer plusieurs noms (plusieurs cartes). Il comporte trois parties, indépendantes les unes des autres : chaque participant peut concourir pour une seule partie, deux parties ou les trois parties. Le concours a pour but de :

##### **1 / Donner un nom à l'équipement :**

votre proposition doit être inscrite lisiblement sur la carte postale que vous déposerez **avant le 30 septembre 2008** à la Mairie ou à la MJC dans l'urne prévue à cet effet ; ou bien l'envoyer à l'adresse : Hôtel de Ville - Service Culturel - Place d'Armes BP 49 - 38162 SAINT-MARCELLIN cedex

##### **2 / écrire son histoire :**

libre cours est donné à votre inspiration littéraire pour écrire un texte sur ce thème de la salle des fêtes : vos souvenirs de fêtes passées, vos envies de fêtes à venir, vos rêves de fêtes,... à remettre à la même adresse **avant le 30 mars 2009.**

**3 / faire un reportage-photos du chantier :** durant toute la durée du chantier, vues de la rue, vues d'en haut, vues du voisinage... Les candidats remettront un CD avec leur reportage photo à la même adresse, **avant le 30 juin 2009.**

**Une exposition sera organisée pour l'ouverture de la salle à la rentrée 2009 .**

#### **ARTICLE II : Concours / sélection et remise des prix**

Le Conseil municipal délibèrera pour choisir le nom de la salle parmi ceux proposés par les participants au concours.

Un jury sera constitué : composé d'élus et de personnes compétentes pour chaque option (professeurs, auteurs, photographes, journalistes...)

Il se réunira début septembre 2009 pour délibérer. Les résultats seront annoncés lors de la soirée de présentation de la première programmation culturelle de l'équipement.

#### **ARTICLE III : Dotation**

Tous les participants gagneront des places de spectacles et **les gagnants** (celle, celui ou celles et ceux qui auront proposé le nom choisi, le 1<sup>er</sup> prix décerné pour les textes et le 1<sup>er</sup> prix pour le reportage photo) **seront invités pour toute la saison.**

Les textes pourront être édités, en tout ou en partie dans la presse locale, le journal municipal, le site internet et mis à la disposition du public. Les photos feront l'objet d'une exposition et pourront être diffusées dans la presse ou sur le site internet.

#### **ARTICLE IV : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le fait même de participer à cette opération implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Toute personne prenant part à cette opération renonce à tout recours sur les conditions de son organisation et de son déroulement, ainsi qu'à tout recours contre les décisions du comité de sélection du jury.

#### Contacts :

Hôtel de Ville Place d'Armes BP 49 38162 SAINT MARCELLIN Cedex  
☎ 04.76.38.41.61 – Service Culturel – même adresse – ☎ 04.76.38.81.22  
MJC Avenue du Vercors ☎ 04.76 64 95 54  
@ [www.saint-marcellin.fr](http://www.saint-marcellin.fr)